RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Service émetteur : Direction de l'Offre de soins et de l'Autonomie
Affaire suivie par : Pôle soins hospitaliers
Courriel : ars-oc-dosa-psh@ars.sante.fr
Téléphone :
Réf. :
Date : 05/10/2026

Madame Marine JEANTET
Directrice générale
Agence de Biomédecine
1, avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS

Objet : Contribution de l'ARS Occitanie à la concertation nationale relative à l'assistance médicale à la procréation (AMP)

Ref : Courrier de l'Agence de la biomédecine du 6 août 2026

Madame la Directrice générale,

Par courrier du 6 août 2026, l'Agence de la biomédecine a sollicité l'agences régionale de santé Occitanie afin de recueillir, dans le cadre de la concertation nationale visant à enrichir les axes de développement de l'assistance médicale à la procréation (AMP), les principaux enjeux et défis identifiés dans le territoire ainsi que les propositions d'actions susceptibles d'améliorer la réponse apportée aux besoins des patients et des familles.

En Occitanie, cette contribution s'appuie sur une démarche régionale engagée depuis l'automne 2025. Un comité de pilotage régional AMP, associant professionnels de santé des secteurs public et libéral, établissements publics et privés, laboratoires de biologie médicale, associations de patients et ARS Occitanie, a permis de structurer les travaux. Cinq groupes de travail ont été constitués autour de l'information et de la communication, du financement, de la fluidification des parcours, de la préservation de la fertilité et du don, dans le but de faire avancer les projets de portée régionale identifiés comme prioritaires.

Trois orientations transversales, reposant sur l'amélioration de la lisibilité et de la proximité des parcours, l'harmonisation des pratiques et le renforcement des coopérations territoriales, et la sécurisation des conditions de pilotage, de coordination et de financement nécessaire à l'évolution de l'offre, ressortent des travaux menés en Occitanie. Dans ce cadre, plusieurs enjeux pour la région ont été mis en exergue dont certains sont transversaux à l'AMP et pour lesquels des actions ont été identifiées comme levier potentiel pour y répondre.

Tout d'abord, le renforcement de l'information et de la prévention apparaît nécessaire afin d'améliorer la connaissance de la fertilité, de l'AMP et du don et de garantir l'accès à une information lisible sur l'ensemble du territoire régional, y compris en dehors des principales métropoles. À ce titre, des actions régionales d'information et de sensibilisation pourraient être déployées en articulation avec les campagnes nationales, et le relais par les professionnels et les structures de proximité pourrait être favorisé.
La capacité à disposer de données consolidées permettant de mieux connaître les parcours et les besoins territoriaux constitue un deuxième enjeu structurant. Des cartographies actualisées des flux de patients, de l'offre et des professionnels intervenant dans les parcours, pourraient être structurées, et complétées par des indicateurs partagés permettant d'objectiver les délais, les besoins et les effets des actions mises en œuvre.
Le renforcement des ressources humaines et des compétences constitue également une condition de fluidification des parcours. La formation des professionnels intervenant en amont et en aval des centres autorisés, notamment des professionnels de premier recours pourrait être développer, et l'harmonisation des pratiques pourrait être favorisée.

Parallèlement, l'amélioration de l'accès territorial suppose de renforcer les coopérations et la gradation des prises en charge. Aussi, une formalisation des relations entre centres d'AMP, laboratoires d'insémination artificielle et professionnels de proximité, notamment au moyen de cahiers des charges et de conventions-types, pourrait permettre la réalisation de certaines étapes du parcours au plus près du domicile tout en maintenant l'expertise requise au sein des structures autorisées.
Enfin, les organisations doivent pouvoir anticiper les évolutions technologiques et réglementaires, notamment celles résultant du règlement européen SoHO, en intégrant leurs conséquences sur les pratiques, la traçabilité et la gestion des gamètes et des embryons. Ces évolutions doivent s'accompagner d'une démarche d'évaluation de l'efficience des organisations, portant notamment sur leur capacité à réduire les délais, limiter les doublons, mieux répartir la charge de travail et mobiliser les ressources au niveau pertinent. Ces dimensions pourraient être intégrées aux outils de pilotage et d'évaluation des actions régionales.

Concernant les sept sujets soumis à contribution, ils présentent également des enjeux spécifiques en région avec de potentielles actions pour y répondre.

1. Parcours donneur et gestion des stocks de gamètes

En matière de don et de gestion des stocks de gamètes, les travaux conduits en Occitanie font ressortir comme enjeu prioritaire la nécessité de garantir un accès plus équitable et plus rapide au don, tout en sécurisant et en rendant plus lisible l'organisation des parcours et des flux de gamètes.

À cet égard, les difficultés constatées dans les modalités d'accueil et d'orientation des donneurs, ainsi que la nécessité d'améliorer les délais d'accès au don, plaident en faveur d'une harmonisation régionale des parcours d'accueil, qui pourrait notamment s'appuyer sur l'élaboration d'un logigramme partagé et sur une meilleure articulation avec les campagnes de promotion du don. Par ailleurs, les difficultés liées aux importations, aux doubles inscriptions et aux transferts de gamètes entre centres mettent en évidence la nécessité de mieux coordonner les acteurs et de sécuriser les flux. Dans cette perspective, la structuration du don secondaire, à partir d'une analyse des parcours existants et de leurs freins, permettrait de définir une organisation cible et de formaliser les coopérations nécessaires entre les structures concernées. Enfin, l'évolution de la demande et des flux appelle à anticiper les besoins en capacités de conservation des gamètes. Une réflexion sur la faisabilité d'une plateforme régionale de stockage, portant notamment sur son cadre, ses missions, sa gouvernance, et les acteurs concernés pourrait être engagée au niveau régional.

2. Fluidification du parcours d'AMP et réduction des délais

La fluidification des parcours constitue un enjeu majeur afin de réduire les inégalités territoriales et les délais d'accès à l'AMP, tout en organisant une meilleure articulation entre les centres autorisés, les laboratoires d'insémination artificielle et les professionnels de proximité.

Les travaux régionaux montrent tout d'abord que les parcours demeurent très centrés sur les structures autorisées, alors qu'une partie de la prise en charge pourrait être organisée en amont et en aval au plus près du lieu de vie des patients. Dans cette perspective, une meilleure intégration des professionnels de premier recours, notamment des gynécologues de ville, sage-femmes et médecins généralistes, apparaît nécessaire. Elle suppose d'identifier les professionnels susceptibles d'intervenir dans ces parcours, de préciser leur rôle et de renforcer leurs compétences, notamment par la mise à disposition d'un annuaire régional et le développement de modules de formation adaptés. En outre, les coopérations entre centres autorisés, laboratoires d'insémination artificielle et acteurs de proximité restent à consolider, notamment pour les parcours nécessitant une articulation entre plusieurs structures. Leur formalisation pourrait s'appuyer sur des cahiers des charges et des conventions-types, afin de sécuriser les responsabilités de chacun et de favoriser une organisation plus lisible et homogène des parcours sur le territoire régional. Un troisième volet, les tensions en ressources humaines et les difficultés d'accès à certains examens, particulièrement dans les territoires ruraux ou moins dotés en offre spécialisée, nécessitent de rechercher des modalités d'organisation permettant de limiter les déplacements et les délais. Le recours à la téléconsultation, lorsqu'il est adapté à la situation des patients, ainsi que la mobilisation accrue des professionnels de proximité pourraient contribuer à rapprocher certaines étapes du parcours du domicile, tout en maintenant le recours aux centres autorisés pour les prises en charge nécessitant leur expertise.

3. Réponse à la demande d'autoconservation sociétale ovocytaire

S'agissant de l'autoconservation sociétale ovocytaire, l'enjeu est d'accompagner la montée en charge de l'activité dans des conditions garantissant un accès équitable sur le territoire régional et une organisation lisible pour les patientes.

Les travaux régionaux mettent tout d'abord en évidence une hétérogénéité territoriale des délais d'attente et de l'accès à l'offre. Une meilleure connaissance des besoins apparaît dès lors indispensable pour adapter l'organisation régionale. La mise à disposition d'une cartographie des flux de patientes, croisée avec les données populationnelles et l'offre existante, permettrait d'objectiver les éventuelles tensions territoriales et d'identifier les besoins d'évolution de l'offre. Dans ce contexte, la capacité à répondre à l'augmentation de la demande suppose également d'examiner les possibilités de diversification et de gradation de l'offre. À ce titre, il pourrait être envisagé d'examiner l'ouverture de l'activité de conservation des ovocytes dans le cadre de l'autoconservation sociétale aux centres d'AMP du secteur privé et, parallèlement, de développer les coopérations territoriales entre centres autorisés et non autorisés. La formalisation de ces coopérations au moyen d'un cahier des charges et de conventions-types permettrait de préciser les modalités d'intervention de chacun et de sécuriser l'organisation des parcours. Enfin, la montée en charge de l'autoconservation sociétale soulève un enjeu spécifique de capacité de stockage des ovocytes, qui rejoint les travaux de réflexion sur la faisabilité d'une plateforme régionale de stockage.

4. Financement de l'AMP clinique et biologique

Le financement de l'AMP clinique et biologique constitue un enjeu structurant pour garantir la pérennité des organisations clinico-biologiques, maintenir la qualité des prises en charge et accompagner le développement du don ainsi que la montée en charge des nouveaux parcours.

Les acteurs régionaux font tout d'abord état d'une visibilité insuffisante sur l'effectivité et les modalités de répartition de la MIG AMP entre établissements et laboratoires, qui ne permet pas toujours d'apprécier l'adéquation entre les financements alloués et les charges effectivement supportées par chacun des acteurs. Une meilleure objectivation des coûts et des modalités d'utilisation de ces financements apparaît dès lors nécessaire afin d'éclairer leur répartition et, le cas échéant, d'identifier les adaptations à envisager. Par ailleurs, les travaux régionaux mettent en évidence des écarts entre les coûts réels supportés par les structures et la valorisation de certains actes de biologie d'AMP, susceptibles de fragiliser leur modèle économique. La consolidation de données partagées sur les coûts réels des activités clinico-biologiques permettrait de documenter ces écarts et d'étayer, au niveau national, les éventuels besoins d'évolution de la valorisation des actes concernés. Enfin, l'absence de financement identifié pour les consultations de biologie constitue une difficulté spécifique alors même que celles-ci participent à l'information, à l'orientation et à la sécurisation du parcours des patients. Il apparaît ainsi nécessaire d'objectiver l'activité et les ressources mobilisées pour ces consultations, afin d'examiner les modalités permettant d'en assurer une prise en compte adaptée dans le financement de l'AMP.

5. Spécificités des territoires d'outre-mer

La région Occitanie n'est pas directement concernée par les problématiques propres aux territoires d'outre-mer. Les travaux régionaux conduits à ce jour n'ont donc pas identifié de constat ni de proposition spécifique sur ce volet de la concertation.

6. Qualité des soins, transparence et accompagnement des parcours

En matière de qualité des soins et d'accompagnement, les travaux régionaux mettent en avant la nécessité d'harmoniser les pratiques cliniques et biologiques, de renforcer l'information et la formation des professionnels de premier recours. Il pourrait être envisagé le développement des échanges entre cliniciens et biologistes, la formation des professionnels, l'élaboration d'un référentiel commun, notamment sur le volet préservation de la fertilité médicale hors cancérologie et endométriose, et la poursuite des inspections.

7. Gouvernance et pilotage de l'activité d'AMP

La structuration d'une gouvernance régionale pérenne associant l'ensemble des acteurs apparaît indispensable pour assurer la cohérence des parcours, favoriser l'harmonisation des pratiques et garantir le suivi dans la durée des actions engagées.

Les travaux conduits en Occitanie mettent tout d'abord en évidence le besoin de disposer d'une stratégie régionale partagée, assortie d'objectifs quantitatifs et qualitatifs explicites, permettant de donner un cadre commun aux acteurs et de suivre les évolutions de l'offre et des parcours. Dans cette perspective, la pérennisation d'un comité de pilotage régional, associant les professionnels et structures concernés, apparaît comme un levier pertinent. Son action pourrait utilement s'inscrire dans la déclinaison régionale d'une feuille de route nationale, afin d'assurer la cohérence entre les orientations nationales et les priorités identifiées dans les territoires.
Le pilotage de l'AMP doit par ailleurs tenir compte de ses interfaces avec plusieurs autres champs de la politique de santé (prévention, santé publique, premier recours). Cette transversalité nécessite de renforcer l'articulation entre les différentes directions métiers de l'ARS et les acteurs concernés, afin de mieux coordonner les politiques, d'éviter des approches cloisonnées et de garantir la continuité des parcours, notamment en matière de préservation de la fertilité. Enfin, la multiplication des actions à conduire et des coopérations à organiser fait apparaître le besoin d'une fonction régionale de coordination clairement identifiée et pérenne, sans faire reposer cette mission sur les seuls professionnels des centres au risque d'accroître leur charge de travail. Un dispositif régional AMP/fertilité de coordination, qui pourrait venir en appui au pilotage assuré par l'ARS et exercer des missions opérationnelles de coordination des acteurs, d'harmonisation des pratiques, de formation et d'information pourrait être déployé.

Ces propositions s'inscrivent dans des travaux régionaux déjà engagés dont les premiers livrables seront présentés lors du prochain comité de pilotage régional prévu en novembre 2026.

L'ARS Occitanie souhaite que les enseignements de la concertation nationale puissent contribuer à consolider ces démarches et, lorsque cela relève du niveau national, à apporter les évolutions de cadre, de financement ou de données nécessaires à leur mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général,
François MENGIN LECREULX



Transmis en copie à :